

INFO KILDARE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

- Mot du maire p. 2 ▶
- Rapport financier 2022 p. 3 à 5 ▶
- Loisirs et culture p. 6 à 9 ▶
- Territoire p. 10 et 11 ▶
- Environnement p. 12 et 13 ▶
- Sécurité p. 14 et 15 ▶
- Communauté p. 16 à 19 ▶
- Calendrier p. 20 ▶





Michel Dupuis
Maire

CHÈRES AMBROISIENNES ET CHERS AMBROISIENS,

Voilà le beau temps arrivé après un hiver qui s'éternisait un peu... mais voilà enfin le temps pendant lequel, j'espère, vous saurez en profiter avec vos familles et ami(e)s pour faire des activités extérieures et ce, en toute sécurité.

Je voudrais revenir sur le projet de la piste cyclable qui reliera les Avenues au village. Ce projet n'a pas été décidé. Dernièrement, il a été adopté par l'ancien conseil d'il y a 2 ans, le tout en toute conformité avec les lectures du projet ainsi que les avis publics. N'ayant eu aucune objection au projet, nous sommes allés de l'avant avec le projet. Vous verrez plus loin un tableau montrant un portrait des coûts reliés à ce projet. Je persiste à croire, ainsi que mon conseil, que ce projet est un plus pour notre municipalité. Si on se fie aux trois (3) précédents sondages qui faisaient partie d'un projet dans le cadre de notre politique familiale nous avons cru bon aller de l'avant.

En écrivant ces lignes, les travaux n'auraient toujours pas débutés, mais ça ne saurait tarder. Le tout devrait être terminé cet automne. Nous tenons à remercier nos partenaires qui rendent ce projet possible, soit la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et le programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains (TAPU).

Pour ce qui est de la piste de pumptrack, il faudra attendre à l'an prochain (2024) puisqu'aucun soumissionnaire n'a répondu à l'appel d'offres, se disant tous débordés de travaux pour cette année. Donc nous retournerons en appel d'offres au printemps prochain.

Par contre, nous procéderons d'ici la fin de l'année à la réfection de nos terrains de tennis. Vous pourrez profiter lors de la saison 2024 d'une toute nouvelle surface et même essayer le pickleball puisque ce lignage sera ajouté. Ce projet est possible grâce à une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité de la MRC de Joliette via la politique de soutien au projet structurant.

En ce qui concerne les travaux de la route 343, malheureusement le MTQ nous a confirmé que les travaux sont prévus en 2024 et ce malgré que C.A.A Québec a dévoilé les 10 pires routes du Québec et que la 343 fait partie du lot... alors je vous laisse en juger par vous-mêmes.

Je voudrais souligner tout le bon travail de l'équipe de bénévoles pour la course de la Paix 1^{re} édition. Plus de 200 coureurs de tous âges ont su relever le défi. Pour une première ce fut un succès. Belle organisation et un merci à la présidente d'honneur Audrey McManiman qui a été présente lors de cette journée.

En terminant, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous un bel été. Profitez-en pour vous amuser en toute sécurité.

PROJET - PISTE CYCLABLE 2023		
Coût projet piste cyclable		3 844 000 \$
Subvention TAPU	1 454 000 \$	
Don : Caisse Desjardins	100 000 \$	
Surplus municipal et TECQ	1 217 000 \$	2 771 000 \$
Emprunt (25 ans)		1 073 000 \$
Correspond à un taux de		0,0112 \$ du 100 \$ d'évaluation
	Évaluation	Ajout de taxes annuelles
Pour un logement moyen	220 000 \$	24,64 \$
Pour un immeuble	450 000 \$	50,40 \$

Michel Dupuis : maire.sak@outlook.com
 Joachim Laroche-Courchesne : conseiller1.sak@outlook.com
 Annie Neveu : conseiller2.sak@outlook.com
 Roxane Perreault : conseiller3.sak@outlook.com
 Frédéric Bourgeois : conseiller4.sak@outlook.com
 Éliane Neveu : conseiller5.sak@outlook.com
 Jean Lemieux : conseiller6.sak@outlook.com

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Paievements de taxes

Les 4^e, 5^e et 6^e versements de taxes pour l'année 2023 sont prévus les 8 août, 7 octobre et 6 novembre 2023. Vous pouvez payer votre compte de l'une des façons suivantes : débit, chèque, carte de crédit (Visa ou Mastercard), en personne ou en téléphonant au 450 755-4782, poste 101. Il est aussi possible de payer votre compte de taxes à votre institution financière ou via Internet.

Fermeture estivale

Le bureau municipal sera fermé du 23 juillet au 5 août. Le département des loisirs sera ouvert pour les urgences du camp de jour seulement.

Le service de la voirie demeurera ouvert en tout temps. Bonnes vacances à tous!



Prochaines séances du conseil municipal

14 août	11 septembre	2 octobre
---------	--------------	-----------

Les séances du conseil sont les lundis, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, situé au 850 rue Principale.

Vous avez des questions pour le conseil? Communiquez par courriel à info@saintambroise.ca.

De plus, veuillez noter que toutes les informations et procès-verbaux se retrouvent sur le site Web de la Municipalité.

EN ACTION POUR LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ



Depuis déjà quelques mois, l'administration municipale de Saint-Ambroise-de-Kildare a pris l'initiative de contacter Hydro-Québec pour signaler certains enjeux de qualité de services sur le territoire.

C'est ainsi que l'entreprise a pu confirmer que des travaux d'entretien des équipements seront effectués par ses équipes au courant de l'année. Elle a également indiqué que certains poteaux nécessitant des réparations ont été signalés à l'entreprise Bell, propriétaire du parc de poteaux.

Finalement, en plus des travaux de maîtrise de la végétation prévus sur plusieurs lignes de distribution alimentant le territoire, des interventions ciblées seront effectuées sur la ligne KIV234 pour diminuer les risques d'interruption.

Nous rappelons qu'Hydro-Québec opère une ligne téléphonique qui permet aux citoyens de signaler une panne, un bris d'équipement ou tout incident sur le réseau de distribution. Il s'agit du meilleur moyen d'assurer la prise en charge des problématiques. Le numéro à composer est le 1 800 790-2424. Le signalement peut également être effectué par le biais du site ou de l'application Info-pannes.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET SUR LES FAITS SAILLANTS 2022

Présenté au conseil municipal du 5 juin 2023

J'ai le plaisir de vous présenter les résultats de l'année financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, conformément l'article 176.2.2 du code municipal.

La firme de vérificateurs D.C.A comptable professionnel agréé inc. déposait les états financiers de la Municipalité, démontrant des revenus de 6 894 322 \$. Les différentes charges ont totalisé 6 160 621 \$. En considérant les différents éléments de conciliations à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette et les affectations), la Municipalité a dégagé un excédent de fonctionnement à fins fiscales de 1 270 311 \$, ce qui établit l'excédent non consolidé au 31 décembre 2022 à 1 143 825 \$.

Selon nos vérificateurs, ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats des opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour ce qui est de la dette à long terme de la Municipalité, celle-ci totalise, à la fin de l'exercice 2022, un montant de 13 867 819 \$, à l'ensemble 7 520 000 \$ et au secteur 6 347 819 \$.

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement de la Municipalité était de 500 000 \$ et le capital engagé de ce fonds était de 59 500 \$, laissant un solde disponible de 440 500 \$.

La réserve de chemins est maintenant rendue à 120 544 \$.

Merci, chers citoyens, de m'avoir donné le privilège de vous représenter.

Administration et finances

➤ Audit et performance financières

- Refinancement des règlement échu – 11 987 300 \$
- Préparation du budget 2022 – 5 388 335 \$

➤ Immobilisations et dépenses de fonctionnement

- Travaux rues des Érables et des Feuillus, chemin Sainte-Béatrix – règlement 772-2019 – le financement 1 187 800 \$
- Travaux avenues Sicard, du Moulin, du Havre et 50^e Avenue – règlement 784-2020 – le financement 2 329 300 \$
- Travaux sur le 5^e Rang Est – règlement 778-2020 – le projet final 1 272 000 \$, le financement 772 000 \$ (subvention AIRRL 500 000 \$)
- Travaux 3^e bassin aux étangs aérés – règlement 797-2021 – le financement 907 600 \$
- Gratte réversible pour le tracteur – 8 242 \$
- Chute à livre – bibliothèque – 6 047 \$
- Conversion des lumières de rues – Dell – 76 252 \$
- Raccordement du puits #7 - usine de production d'eau potable – 53 720 \$ (TECQ)
- Tracteur à gazon – 24 838 \$
- Informatique (ordinateurs et portables) – 4 716 \$

➤ Immobilisation en cours

- Génératrice à la salle municipale – 70 136 \$ - le projet 227 140 \$ (subvention PRABAM – 161 419 \$)
- Réfection de 9 voies de circulation – règlement d'emprunt 825-2022 – 1 465 221 \$ - le projet 3 325 862 \$ (TECQ 1 419 000 \$ - réserve chemins 490 000 \$)
- Piste cyclable – règlement d'emprunt 807-2021 – 148 414 \$ - le projet 3 843 850 \$ (subvention TAPU 1 454 090 \$ - contribution Caisse Desjardins 100 000 \$ - Municipalité/TECQ 1 217 000 \$)
- Amélioration des sentiers multifonctionnels – 93 387 \$ - le projet 128 477 \$ (subvention PSSPA – 62 141 \$)
- Aménagement d'installations récréatives et sportives – 488 246 \$ - le projet 1 066 884 \$ (subvention PDEQ – 577 219 \$)
- Aménagement du sentier pumptrack et terrain de tennis – 0 \$ - le projet 515 282 \$ (contribution Caisse Desjardins 25 000 \$ - MRC de Joliette (programme FRR) 159 500 \$)

TECQ – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

TAPU – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains

PRABAM – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

PSSPA – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

PDEQ – Fonds canadien de revitalisation des communautés

FRR – Fonds régions et ruralité

Services des travaux publics & services techniques

➤ Voirie

- Octroi du contrat de déneigement 2021-2026 – 1 745 331 \$
- Balayage des rues et stationnements – 10 353 \$
- Tonte de gazon – 23 391 \$
- Scellement de fissures – 20 998 \$
- Coupe de l'herbe en bordure de chemins – 13 648 \$
- Marquage des rues – 14 794 \$

Urbanisme

➤ Construction et permis

Les investissements totaux s'élèvent à 29,9 millions en 2022 comparativement à 23,4 millions en 2021. Cette augmentation s'explique par une augmentation du nombre de constructions résidentielles.

Répartition :

Agricole :	1,7 million
Commercial :	1,0 million
Résidentiel :	26,1 millions
Installations septiques et prélèvements, raccordements, piscines, etc.	1,1 million

➤ Droits de mutations immobilières

Les droits de mutations immobilières s'élèvent à 273 135 \$ en 2022 comparativement à 355 860 \$ en 2021 et 280 706 \$ en 2020. Suite à la pandémie, nous sommes entrés dans une petite crise économique, ayant comme conséquences un changement des modes de consommations et des projets de vie, donc, une baisse des ventes de propriétés.

Culture, loisirs et communication

➤ Activités

- Semaine de relâche
- Films plein air
- Fête de citrouille
- Fête de Noël
- Billets de ski pour Val Saint-Côme
- Camp de jour

➤ Bibliothèque

- Nouveau logiciel de classement et de prêt
- Modification des heures d'ouverture
- Restructuration

EXPOSITION DANS LES SENTIERS

Vous pouvez dès maintenant et ce, jusqu'au 3 septembre, lors de votre passage dans les sentiers du parc du Chalet des loisirs, voir l'exposition *L'art de raconter... une exposition!*

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et le Musée d'art de Joliette présentent cette exposition extérieure hors de l'ordinaire! Retrouvez des œuvres de la collection du MAJ dispersées le long du sentier 4 saisons. Observez bien ces dernières et créez votre propre histoire riche en rebondissements.

Une activité pour toute la famille, qui demande imagination et créativité!

Pour qui : De 5 ans à 99 ans

Quand : En tout temps, du 26 juin au 3 septembre 2023

Coût : Gratuit

Lieu : Sur le sentier 4 saisons de Saint-Ambroise-de-Kildare

Une exposition inspirée du jeu *L'art de raconter* développé par le Musée d'art de Joliette.

Ce projet est possible grâce à la collaboration du Musée d'art de Joliette.



PROGRAMMATION D'ÉTÉ

Le département des loisirs et de la culture vous invite à participer aux diverses activités de sa programmation estivale et culturelle.

Voici les dates des événements à ne pas manquer cet été :

Mercredi 19 juillet : Spectacle d'humour (Coco Belliveau & Liliane Blanco-Binette) - 16 ans et plus

Vendredi 11 août : La forêt des merveilles - Sentier lumineux (inscription obligatoire) *

Mercredi 23 août : Spectacle pour enfant : « Il n'y aura plus d'éléphant » (inscription obligatoire) *

* Consulter notre site Web afin de connaître la période et procédure d'inscription.

PROGRAMMATION D'AUTOMNE

Au cours des prochaines semaines, vous recevrez le cahier de programmation pour les cours offerts dans la municipalité cet automne.

Prenez note que les inscriptions auront lieu du 5 au 15 septembre 2023 (12 h).

Pour toutes informations concernant l'inscription et la programmation d'automne 2023, communiquez avec le coordonnateur des loisirs au 450 755-4782, poste 103 ou par courriel à loisirs2@saintambroise.ca.

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture :

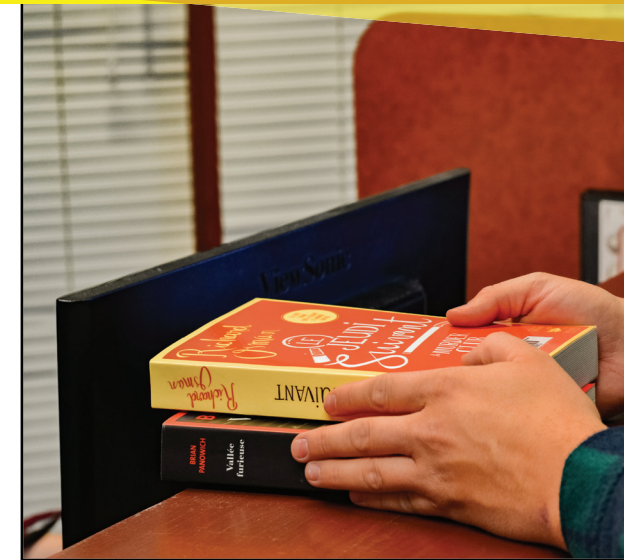
Mercredi de 14 h à 15 h 30

Jeudi de 17 h 30 à 19 h 30

Vendredi de 17 h 30 à 19 h 30

Samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

En raison des vacances estivales, la bibliothèque sera fermée du 24 juillet au 15 août 2023. Nous profiterons aussi de cette période pour y faire de petits travaux.



Ma tente à lire

Venez lire en famille confortablement installés à l'extérieur de la bibliothèque Jean-Claude Lapierre dans le cadre des Samedis tente à lire.

Date : 22 juillet, 12 août et 26 août

Lieu : Bibliothèque (extérieur)

Horaire : 10 h à 12 h

Tarif : Gratuit!

Aucune inscription requise.

Prêt de jeux de société

Vous cherchez des activités afin d'animer vos soirées?

Votre bibliothèque municipale s'est dotée d'une collection de jeux de société pour tous les âges, tous les goûts et toutes les occasions!

Il vous est possible d'emprunter gratuitement des jeux de société à la bibliothèque.

Comment emprunter un jeu?

Réservez par téléphone, courriel ou présentez-vous à la bibliothèque afin de faire votre choix.

Les jeux pourront être récupérés au comptoir de prêt pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.



NOUVEAUTÉ! OUI OUI UNE INFOLETTRE DÉBARQUE À SAINT-AMBROISE!

Toujours dans un souci de bonifier nos communications à la population, la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare met en place une infolettre mensuelle pour ses citoyens.

Bulletin d'information électronique, l'infolettre est envoyée aux citoyens, travailleurs, commerçants et partenaires qui se seront inscrits pour recevoir des nouvelles de la Municipalité directement dans leur boîte de messagerie électronique.

L'infolettre proposera des sujets variés allant de la vie démocratique, aux activités dans les bibliothèques en passant par les loisirs et les informations sur les différentes collectes.

Cet outil de communication s'ajoutera au site Web, à l'application mobile, au Kildare Express publié occasionnellement et au bulletin Info Kildare publié 4 fois par année, aux mois de mars, juillet, septembre et décembre.

C'est le moment de vous inscrire afin de recevoir la première édition de l'infolettre qui est prévue pour septembre 2023.

Comment s'inscrire?

Pour vous abonner, c'est simple! Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.saintambroise.ca

Allez au bas de la page d'accueil et saisissez votre courriel sous la mention « Inscrivez-vous à l'infolettre » et cliquez sur la flèche. Un message de confirmation d'inscription s'affichera à l'écran.

SITE WEB

Après plusieurs semaines de développement, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter notre nouveau site Web.

Cet outil de communication présente, par une navigation conviviale, les principales informations concernant les services et activités offerts par la Municipalité.

Développé par Devicom et fruit des nombreux efforts déployés par l'équipe municipale, ce nouveau site Web a pour objectif de favoriser une meilleure communication avec nos citoyens.

Ajoutez dès maintenant www.saintambroise.ca dans vos favoris Internet!

Bonne visite!

POLITIQUE DES COUCHES LAVABLES ET HYGIÈNE FÉMININE

Saviez-vous que la Municipalité possédait une politique sur les couches lavables et produits d'hygiène féminine réutilisables?

En effet, depuis le 6 mars 2023, le conseil municipal a bonifié sa politique en vigueur sur l'achat de couches réutilisables en ajoutant les produits d'hygiène féminine durables.

Ainsi, la Municipalité offre un remboursement de 50 % sur l'achat de couches réutilisables jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant.

De plus, elle offre un remboursement de 50 % sur l'achat de produits d'hygiène féminine durables (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges de mer) jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne.

Pour bénéficier du remboursement, les demandeurs doivent remplir le formulaire de remboursement, joindre les documents requis et faire parvenir le tout à la Municipalité.

Pour connaître la politique des couches lavables et des produits d'hygiène féminine, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.saintambroise.ca.

VOUS CONNAISSEZ TOUS NOS PARCS?

Tout au long de la saison estivale, nous vous invitons à visiter et découvrir les différentes installations disponibles dans nos parcs municipaux.

Parc du Chalet des loisirs (777, rue Sentier du Parc)

- Terrains de tennis éclairés
- Terrain de baseball
- Terrains de pickleball
- Jeux d'eau
- Module de planche à roulettes
- Module de jeux 5 à 12 ans
- Balançoires
- Sentier boisé long de 2,4 km pour la randonnée pédestre et de vélo de montage de 4 km.

Parc de la Forêt enchantée (Place des Tournesols)

- Module de jeux 5 à 12 ans
- Balançoires
- Terrains de pétanque
- Station de ballon coup de poing

Parc Maxime-Beauséjour (10^e Avenue)

- Module de jeux 5 à 12 ans
- Balançoires
- Terrain de soccer

Nouveau! Venez profiter de notre nouvelle aire de pique-nique avec module de callisthénie en plein cœur de nos sentiers!

Parc Ducharme (Rue Ducharme près de la 19^e Avenue Nord)

- Module de jeux 5 à 12 ans
- Balançoires

Parc Bout-en-train (14^e Avenue)

- Aire de repos

POLITIQUE 0-17 ANS

Saviez-vous que toutes les résidentes et tous les résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare, âgés de 17 ans et moins, qui suivent des cours ou des activités de loisirs offerts par un organisme ou une entreprise reconnue, peuvent bénéficier d'une aide financière lorsque le service des Loisirs de Saint-Ambroise-de-Kildare ne présente pas, dans sa programmation, une équivalence à cette activité?

La Municipalité remboursera 20 % du coût d'inscription de l'activité, et ce, jusqu'au montant maximal de 100 \$ par participant de 17 ans et moins, par année!

Informez-vous au service des loisirs de la Municipalité ou consultez la Politique de contribution financière pour les 0 à 17 ans sur notre site Internet au www.saintambroise.ca.

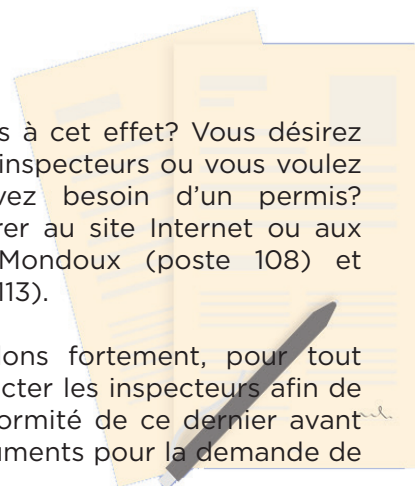
DEMANDE DE PERMIS

Vous prévoyez effectuer des travaux sur votre terrain ou sur votre maison? Pour ce faire, vous devez obligatoirement remplir un formulaire de demande de permis (selon votre projet) et le transmettre au service de l'urbanisme. Veuillez noter qu'aucun projet ne pourra débuter avant la délivrance du permis, auquel cas des contraventions seront émises.

Veillez prévoir un délai de 30 jours ouvrables pour l'étude du permis. Afin de faciliter l'analyse, assurez-vous que tous les documents nécessaires sont joints à la demande.

Vous avez des questions à cet effet? Vous désirez communiquer avec nos inspecteurs ou vous voulez savoir quand vous avez besoin d'un permis? Vous pouvez vous référer au site Internet ou aux inspecteurs monsieur Mondoux (poste 108) et madame Markey (poste 113).

Nous vous recommandons fortement, pour tout type de projet, de contacter les inspecteurs afin de vous assurer de la conformité de ce dernier avant la transmission des documents pour la demande de permis.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Il y a deux collectes à venir : les lundis 10 juillet et 7 août 2023.

Lors de cette journée, vous pouvez vous débarrasser de toutes les matières résiduelles qui excèdent 1,5 mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes et qui sont d'origine domestique : mobilier, objets et appareils ménagers usagés, tapis, matelas, bain, évier, etc., à la condition que l'encombrant se charge manuellement.

Les appareils contenant des halocarbures, les appareils électroniques et toutes les autres matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les déchets habituellement admissibles aux collectes régulières ne seront toutefois pas admis.

Sont aussi exclus tous les matériaux de construction/démolition, les sacs de feuilles ou de gazon et les matières recyclables issues de la collecte sélective.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Depuis le 15 avril 2023, les abris temporaires ne sont plus autorisés. À noter que des inspections seront effectuées à cet effet et que la situation devra être corrigée le plus rapidement possible. Tout type d'abri temporaire doit être retiré.

Le service de l'urbanisme tient à préciser qu'à défaut de respect du règlement, des contraventions seront émises.



ROULER PLUS VITE POUR GAGNER QUELQUES MINUTES... FAITES LE CALCUL, C'EST RIDICULE!

- ➔ Sur une distance de 10 kilomètres, rouler à 70 km/h dans une zone de 50 km/h fait gagner à peine 4 minutes.
- ➔ Sur une distance de 15 kilomètres, rouler à 90 km/h dans une zone de 70 km/h fait gagner à peine 3 minutes.
- ➔ Sur une distance de 20 kilomètres, rouler à 110 km/h dans une zone de 90 km/h fait gagner à peine 2 minutes.

Donc, dépasser les limites de vitesse pour arriver plus vite, vraiment? Un excès de 10 km/h peut faire la différence entre la vie et la mort. Les piétons et les cyclistes sont vulnérables. Pensez-y avant d'accélérer.

La vitesse est l'une des principales causes d'accident au Québec, et ce, depuis plusieurs années et représente autour de 70 % des infractions recensées entraînant des points d'inaptitude. Les effets dangereux de la vitesse sont multiples. Plus on va vite, plus le champ de vision diminue et moins on a de temps pour réagir.

En ce sens, la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare vous invite à respecter les limites de vitesse et à être vigilants. Vous avez vu apparaître sur notre territoire différentes silhouettes vous invitant à ralentir pour leur sécurité. Elles ont été installées dans le but de vous sensibiliser et, nous l'espérons, contribueront à assurer la sécurité de tous.

Sources : SAAQ et Sûreté du Québec



**Infirmière
EN MILIEU
RURAL**

**Vous êtes âgé de plus de 50 ans?
Vous avez besoin de soins ou de services de santé?**



**SERVICES
GRATUITS**

Mercredi

Saint-Ambroise-de-Kildare

Maison Jean-Damien Laporte — 780, rue Principale

**Prenez rendez-vous en composant le
450 755-2111, poste 3381**



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

CONSEIL POUR LA PELOUSE

Ne recourez pas tout de suite aux pesticides



UNE PELOUSE Saine, LIBRE DE PESTICIDES?

Saviez-vous qu'il était possible d'entretenir votre pelouse en minimisant l'utilisation de pesticides?

Bien des gens utilisent des produits comme des herbicides et des insecticides. Toutefois, l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques est maintenant restreinte et même proscrite dans de nombreuses régions du Canada car son utilisation peut causer des dommages à la santé et à l'environnement.

Il est possible de soigner sa pelouse sans se servir de pesticides en suivant ces quelques conseils :

- **Tondre haut** Coupez votre gazon à une hauteur de 6 à 8 centimètres (2,5 à 3 pouces). Cette hauteur favorise la croissance et prévient les mauvaises herbes et les insectes nuisibles.
- **Arroser en profondeur** Arrosez votre pelouse en profondeur (lorsque permis), ce qui contribue à la formation de racines profondes. Arrosez le gazon de 2,5 centimètres (1 pouce) d'eau, seulement quand c'est nécessaire (habituellement pas plus d'une fois par semaine). Un excès d'eau prive le sol d'oxygène et favorise l'apparition de maladies.
- **Nourrir** Nourrissez votre pelouse de compost. Laissez l'herbe coupée sur place pour recycler les nutriments.
- **Aérer** Aérez le sol compacté, idéalement à l'automne. Vous aiderez ainsi l'eau, l'oxygène et les nutriments à se rendre aux racines.
- **Sursemer** Semez aux endroits clairsemés ou choisissez d'autres types de couvre-sol pour les endroits difficiles.

Et voici comment réduire l'usage de pesticides et les utiliser de façon sécuritaire :

Si vous utilisez un pesticide pour votre pelouse ou votre jardin :

- Lisez bien la description du produit afin de choisir le produit qui correspond bien à l'insecte ou à la mauvaise herbe à supprimer.
- Suivez attentivement les indications et les mises en garde figurant sur l'étiquette.
- Vérifiez toujours si l'étiquette porte un numéro d'homologation, ce qui indique que le produit est approuvé par Santé Canada.

Si quelques mauvaises herbes apparaissent, enlevez-les à la main.

Décelez et identifiez les problèmes. Il se peut que les dommages aux plantes ne soient pas causés par des organismes nuisibles. Les plantes peuvent être endommagées par de mauvaises conditions de croissance, un mauvais entretien, le sel de voirie ou l'urine de chien.

Semez un mélange de plantes. Un aménagement diversifié est meilleur pour l'environnement et peut être plus facile à entretenir, car il peut empêcher les organismes nuisibles d'envahir la pelouse.

Il est important de protéger les oiseaux, les insectes bénéfiques, les vers de terre et les autres organismes qui jouent un rôle important dans le maintien d'une pelouse saine. La meilleure façon de les protéger est de n'utiliser les pesticides **qu'en cas de nécessité**.

EAU POTABLE ET ARROSAGE | À RETENIR

Voici certaines dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable. De plus, sachez que la Municipalité peut, à tout moment, émettre des avis d'interdiction d'arrosage.

- Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre de chaque année, l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

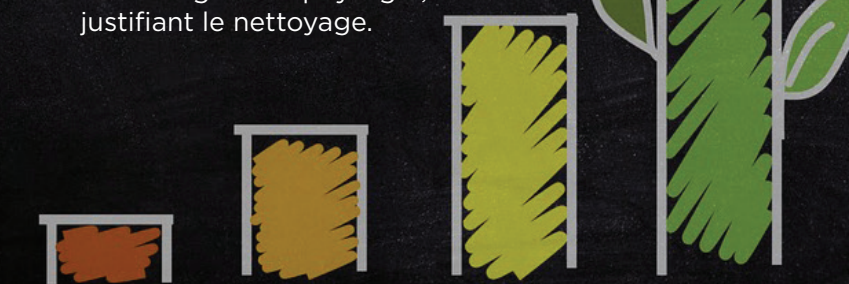
Le lundi, pour les immeubles dont l'adresse est **paire**;

Le mercredi, pour les immeubles dont l'adresse est **impaire**.

- Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 2 h à 5 h, les jours prescrits ci-dessus.
- Il est permis d'arroser une **nouvelle** pelouse, plantation d'arbres, d'arbustes et aménagement paysager, pour une période de 15 jours, tous les jours, de 20 h à 23 h, après l'obtention d'un certificat délivré par la personne désignée par le conseil.
- Il est aussi permis en tout temps, d'arroser manuellement un jardin, un potager, une boîte à fleurs, une jardinière, un arbre, un arbuste et une plate-bande à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique.

- Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

- Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager, justifiant le nettoyage.



- doit être équipé des dispositifs suivants : détecteur d'humidité, interrupteur automatique en cas de pluie, un dispositif anti-refoulement à pression réduite, une vanne électrique, une poignée ou un robinet vanne à fermeture manuelle accessible de l'extérieur. S'il est installé avant l'entrée en vigueur du règlement et qu'il est incompatible avec les exigences, il devra être mis à niveau, remplacé ou mis hors de service avant le 1^{er} janvier 2023.

- Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique. S'il est déjà installé, il devra être remplacé avant le 1^{er} janvier 2023.

- Il est interdit d'installer un système de climatisation, de réfrigération ou un compresseur utilisant l'eau potable. Ces systèmes installés avant l'entrée en vigueur de ce règlement doivent être remplacés avant le 1^{er} janvier 2023. Toutefois, il est permis s'il est relié à une boucle de recirculation d'eau avec un entretien régulier.



Quiconque contrevient au règlement commet une infraction et est passible :

- s'il s'agit d'une personne physique, d'une amende de 200 \$ à 400 \$ pour une première infraction, de 400 \$ à 600 \$ pour une première récidive, de 600 \$ à 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle;
- s'il s'agit d'une personne morale, d'une amende de 300 \$ à 600 \$ pour une première infraction, de 600 \$ à 1 000 \$ pour une première récidive, de 1 000 \$ à 3 000 \$ pour toute récidive additionnelle.



LES PLAISIRS DE L'ÉTÉ UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE POUR NOS ENFANTS!

Lorsque la saison estivale arrive, plusieurs noyades surviennent soit dans les piscines privées ou publiques, dans les rivières ou même lors d'accidents impliquant des embarcations de plaisance. La noyade est la deuxième cause de décès accidentel chez les enfants. La Sûreté du Québec tient donc à sensibiliser les gens aux comportements sécuritaires à adopter lors d'activités aquatiques ou nautiques afin de réduire le nombre d'accidents.

Parfois, les noyades se produisent dans des piscines familiales et ce, même sous la supervision des parents. Les piscines résidentielles devraient être inaccessibles non seulement aux enfants de la résidence, mais également aux enfants du voisinage. Plusieurs noyades surviennent lorsque les clôtures ou portes patio sont déverrouillées et/ou lorsque l'échelle de la piscine est baissée.

Voici quelques conseils supplémentaires afin de prévenir les noyades chez les enfants dans les piscines résidentielles :

- Les noyades peuvent survenir dans n'importe quel endroit où il y a de l'eau : lac, rivière, piscine, spa, bain, pataugeoire, etc. Seuls quelques centimètres d'eau suffisent pour qu'une noyade survienne.
- Lorsqu'il y a des enfants dans la piscine, ils doivent être sous la surveillance constante d'un adulte. En 15 secondes seulement une noyade peut survenir!
- Enseignez à vos enfants à se servir des équipements de sécurité et de sauvetage, comme le VFI (vêtement de flottaison individuel), la serviette, etc.
- Mettez en place des règles lorsque les enfants sont autour de la piscine. Faites en sorte que même les adultes les respectent. Vous verrez, après un certain temps, les enfants le feront aussi. Par exemple : ne pas plonger, ne pas courir autour de la piscine, ranger tous les jouets après la baignade.
- Il est important de reconnaître les signes de noyade. Cela passe souvent inaperçu puisque par ses gestes, on pourrait croire que l'enfant joue dans l'eau. En voici quelques exemples :



Généralement, l'enfant n'appelle pas à l'aide;
Le corps est en position verticale;
Les bras font des mouvements vigoureux sur les côtés et en avant;
L'enfant regarde vers le haut;
Le visage et les yeux révèlent la panique;
L'enfant semble jouer dans l'eau.

- Si vous avez une pataugeoire ou une piscine portative, elle devrait être vidée après chaque usage.

Pour de l'information supplémentaire il est possible de visiter le site www.sauvetage.qc.ca. Un accident est si vite arrivé! Ayez toujours sous surveillance vos enfants lorsqu'ils jouent dans l'eau!

PROFITEZ DU BEAU TEMPS EN TOUTE SÉCURITÉ

ATTENTION AUX MÉGOTS



Les mégots de cigarette sont trop souvent la cause d'incendies

Ne jetez jamais vos mégots de cigarette dans les pots de fleurs, le terreau ou les plates-bandes. Les mégots peuvent se consumer jusqu'à trois heures après avoir été écrasés dans le terreau ou les pots de fleurs et peuvent être assez chauds pour créer un début d'incendie.

Comment jeter les mégots de façon sécuritaire :

- En utilisant des cendriers ou des contenants non combustibles remplis de sable ou d'eau comme une boîte de conserve;
- En plaçant le cendrier sur une surface stable et loin de tout objet inflammable;
- En s'assurant que tous les mégots sont bien éteints avant de vider le cendrier.



FEUX À CIEL OUVERT
Il est à noter qu'aucun permis de feu à ciel ouvert n'est délivré en période estivale, soit du 15 juin au 31 août inclusivement.

Vous prévoyez faire un feu à ciel ouvert?

Selon la réglementation en vigueur, tout feu à ciel ouvert doit avoir été préalablement autorisé par le Service de la prévention des incendies.

Prévoyez au moins 24 heures avant le début du feu pour faire votre demande. Celle-ci se fait en ligne à l'adresse suivante : www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu.

Pour agrémenter vos soirées, il est permis d'utiliser un foyer extérieur. Il n'en reste pas moins qu'une mauvaise utilisation peut déclencher un incendie. La sécurité et le respect du voisinage sont de mise.

Pour votre sécurité, votre foyer extérieur doit :

- Avoir un âtre d'un volume d'au plus 1 m³ et reposer sur une surface incombustible
- À l'exception de la façade, être entièrement cloisonné par des matériaux incombustibles ou des pare-étincelles conformes pour les foyers
- Être équipé d'un pare-étincelles conforme sur le dessus
- Être installé à au moins 4 m des bâtiments et des structures, à au moins 3 m des arbres, des haies et de tout autre matériau combustible
- Être installé dans la cour arrière du bâtiment à une distance minimale de 3 m des limites de la propriété

Feux d'artifice interdits

L'utilisation inadéquate de feux d'artifice peut être à l'origine d'un incendie de bâtiment et s'avérer dangereuse pour les utilisateurs.

Selon le règlement des nuisances, il est strictement interdit à quiconque d'utiliser des pièces pyrotechniques à faibles risques et de déployer un feu d'artifice de type familial sur le territoire.



ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE

Nous tenons à remercier tous les gens qui déposent des vêtements et objets dans nos points de dépôt derrière la salle communautaire. Soyez assurés que nous en disposons en tout respect de l'environnement et de manière à ce que vos dons connaissent une deuxième vie.

Nous vous rappelons que vous trouverez la liste des objets que nous récupérons sur le site de la Municipalité dans l'onglet « Organismes ».

Durant la période estivale, nos bénévoles prendront à tour de rôle des vacances bien méritées. Le comptoir vestimentaire est donc en période de recrutement de bénévoles. Les tâches que nous devons assumer sont : la manutention des dons, la vente des marchandises, le tri des vêtements et des objets et la mise en magasin des marchandises.

Nous avons 6 équipes qui travaillent par périodes de demi-journées. Si vous avez des disponibilités, que vous souhaitez vous joindre à nous, pour quelques semaines ou à plus long terme, vous pouvez communiquer avec Danielle Lapierre au 450 756-2848.

SCOUTS DE KILDARE

Le groupe des Scouts Kildare tient à vous remercier infiniment encore une fois pour votre participation lors de la collecte de canettes et bouteilles en avril dernier; ce fut un franc succès. Cette levée de fonds nous aura permis d'amasser un montant de 5 760,70 \$.

La première édition de la vente de garage et celle du lave-O-thon au profit des aventuriers du groupe Scouts Kildare ont eu lieu en mai dernier. Encore une fois, merci de les avoir encouragés. Les deux activités ont permis d'amasser un montant de 933,65 \$. Un merci bien spécial à notre commanditaire B.E.N. Produits d'auto pour avoir fourni les produits nettoyants, mitaines de lavage et chamois. Nous tenons aussi à vous informer que le lave-O-thon sera de retour l'an prochain. Suivez l'Info Kildare pour savoir quand il aura lieu.

Toutes ces levées de fonds contribueront grandement à aider nos 67 jeunes à avoir des activités à moindre coût, vivre de belles expériences et des camps sensationnels.



COLLECTE DE SANG

En collaboration avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et la FADOQ, la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare vous invite à la collecte de sang qui se tiendra le mardi 22 août 2023.

Informations :

- Salle communautaire (750, rue Principale);
- 13 h 30 à 19 h 30.

Comment s'inscrire?

- Par téléphone : 1 800 343-7264;
- En ligne : www.hema-quebec.qc.ca/trois-facons-simples.fr.html
- L'objectif de cet événement est d'accueillir 60 donateurs.

Donnez du sang, donnez la vie!

Avant de se présenter, il est recommandé de vérifier son admissibilité au www.hema-quebec.qc.ca, section Donneurs > Sang > Puis-je donner?

Si des questions subsistent, il est possible de contacter le service à la clientèle-donneurs au 1 800 847-2525.

PROGRAMME PAIR

Un appel rassurant pour les aînés et leurs proches.

Qu'est-ce que le programme PAIR?

- Un appel quotidien qui permet aux aînés de se sentir davantage en sécurité;
- Un système de prévention qui permet de réagir rapidement lors de situation tragique;
- Un moyen de faire un rappel de prise de médicaments.

À qui s'adresse le service?

- Aux personnes aînées vivant seules avec ou sans problème de santé;
- Aux personnes aînées vivant en couple et dont l'un des deux a un problème de santé;
- Aux personnes à risque;
- Aux résidents de la MRC de Joliette.

Pourquoi s'abonner?

- Parce que c'est un moyen de se sentir en sécurité;
- Parce que personne n'est à l'abri d'un malaise sérieux ou d'une chute
- Parce qu'en cas d'urgence il se peut que le téléphone ne soit pas à portée de main pour demander de l'aide;
- Parce que c'est gratuit.

Pour s'inscrire

Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin
450 756-2005

POTAGER D'AMBROISE



Monsieur Jardin et les jardinier.e.s du Potager d'Ambroise invitent tous les citoyen.ne.s à se joindre à eux pour une quatorzième saison de jardinage collectif.

Est-ce que vous aimeriez :

- voir vos enfants courir dans un potager et se goinfrer de bons légumes,
- apprendre à jardiner tout en s'amusant,
- partager votre passion des plantes et de l'écologie,
- cultiver l'abondance de légumes?

C'est gratuit de venir l'essayer!

Ça se passe à la Coop de solidarité Jardignons au 1101, 4^e Rang Ouest.

Pour plus d'informations et vous inscrire : www.coopjardignons.com/potagerdambroise/

FADOQ CLUB QUATRE SAISONS



L'année 2022-2023 s'est terminée avec notre traditionnel souper de la fête des Pères et des Mères. Une année bien remplie avec diverses activités!

Nous remercions M. Richard Venne pour toutes les années de bénévolat au sein de notre conseil d'administration et souhaitons la bienvenue à M^{me} Diane Brousseau.

Un bel été ensoleillé, faites le plein d'énergie pour se retrouver en forme le 6 septembre prochain avec notre dîner d'ouverture et le 11 septembre pour la reprise des cours de danse.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre. Le club FADOQ Saint-Ambroise-de-Kildare

PÈLERINAGE EN ITALIE

Sur les pas du bienheureux Carlo Acutis

Du 3 au 14 septembre 2023 (12 jours)

Limite de 30 pèlerins
Un superbe voyage!

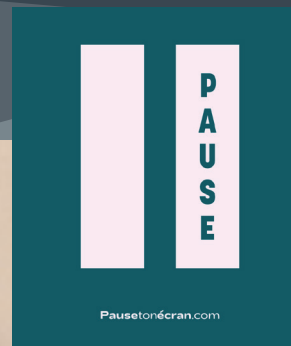
Détails sur le site:

<https://spiritours.com/produit/italie-carlo-acutis>

À qui la chance?



L'abbé Nicolas sera prêtre accompagnateur ainsi que M^{me} Normandeau



PARTAGE DE PHOTOS : PARLER DES DANGERS AVEC VOTRE ADO

La majorité des ados partagent des photos et des vidéos d'eux avec leurs proches ou sur les réseaux sociaux sans trop réfléchir aux conséquences. Or, la diffusion d'images sur Internet est loin d'être anodine. Ce sujet doit faire partie des conversations que vous avez régulièrement avec votre enfant.

Ils sont nombreux, les jeunes, à partager des images intimes ou compromettantes, parfois pour plaire, mais aussi parce qu'Internet donne une fausse impression d'anonymat et d'intimité. Rappelons-nous aussi qu'il est dans la nature des ados de prendre des risques sans en comprendre toutes les conséquences.

Sur Internet un jour, sur Internet toujours...

« C'est facile de l'oublier, mais tout ce qui se retrouve sur Internet peut y rester à jamais. Même lorsqu'on réussit à obtenir leur suppression en ligne, les images peuvent subsister sur des appareils électroniques d'autres personnes et refaire surface plus tard », prévient René Morin, porte-parole francophone du Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE).

Même les photos transmises à une personne en privé par texto ou par le biais d'un service de messagerie en ligne peuvent être utilisées contre nous un jour, que ce soit par la personne qui les a reçues ou une personne qui a réussi à se les procurer. Les risques auxquels on s'expose alors sont la diffusion de nos images intimes sans notre accord, la cyberintimidation et la sextorsion (lorsqu'un individu en possession d'une image sexuellement explicite d'une personne la menace de la diffuser si elle ne lui envoie pas de l'argent, d'autres images ou des faveurs sexuelles). Ces phénomènes sont plus courants qu'on ne le pense : chaque semaine, le CCPE reçoit en moyenne 70 signalements de sextorsion de la part du public.

Partage d'images : 3 pistes pour en discuter avec son ado

Sensibilisez votre enfant. « Parlez de sécurité en ligne avec votre jeune de façon pragmatique, comme si vous parliez de sécurité routière », suggère le porte-parole du CCPE. Expliquez qu'Internet est un lieu public où il est possible de rencontrer toutes sortes de gens, certains pouvant être mal intentionnés. Puis insistez sur le fait qu'on perd le contrôle sur nos images dès qu'on les met en ligne. « Envoyer une image intime de soi équivaut à renoncer à cette image à jamais », souligne René Morin. Même si l'on envoie la photo à un ami ou à une amie, à un amoureux ou à une amoureuse, on ne peut jamais être certain que cette personne ne nous trahira pas un jour. Et quelle assurance a-t-on que la photo ou la vidéo ne sera pas envoyée à quelqu'un qui l'enverra à quelqu'un d'autre?

Intéressez-vous à la vie en ligne de votre enfant. Vous discutez sûrement régulièrement avec votre jeune de ce qu'il ou elle a fait dans la journée, à l'école ou lors de ses sorties avec ses amis. Mais posez-vous autant de questions sur sa vie en ligne, sachant qu'elle est tout aussi importante? « Plusieurs parents n'ont aucune idée de ce que leur enfant fait sur Internet », déplore René Morin. Pour en savoir plus, demandez-lui quelles plateformes il ou elle utilise, qui sont ses « amis » et « amies » sur les réseaux sociaux, puis avec qui il ou elle communique sur les plateformes de clavardage et de conversations vidéo.

Utilisez les nouvelles dans les médias. Les cas de sextorsion impliquant des jeunes font les manchettes régulièrement. Servez-vous d'une nouvelle récente afin d'aborder les dangers de partager des images intimes en ligne. « Utiliser une vraie histoire qui est en dehors de la vie de l'ado pour engager la conversation fera en sorte qu'il ou elle ne se sentira pas attaqué ou sous les projecteurs », propose René Morin. Après avoir discuté de la nouvelle, demandez-lui si cette situation s'est déjà produite à son école, s'il ou elle connaît quelqu'un qui a vécu quelque chose de similaire et ce qu'il ou elle ferait si ça lui arrivait personnellement.



Créer un climat de confiance

La plupart des enfants qui font un signalement à Cyberaide.ca n'en ont pas parlé à leurs parents ni à un adulte de confiance. « Ils ont honte de ce qui s'est passé, de s'être fait prendre au piège. Mais ils hésitent aussi à en parler à leurs parents parce qu'ils ont peur de se faire chicaner ou de recevoir une conséquence comme de voir leur cellulaire confisqué. Ça les empêche d'en parler et d'aller chercher l'aide dont ils ont besoin », commente René Morin.

C'est donc important d'établir un climat de confiance entre votre enfant et vous. « Le parent doit trouver le moyen de créer une relation qui fera en sorte que le jeune aura le réflexe de se tourner vers lui ou elle pour demander de l'aide au besoin », conseille finalement René Morin.

Quelques ressources en cas de problèmes :

AidezMoiSVP.ca : Site Web destiné aux jeunes qui ont des ennuis à cause d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel qui circule en ligne. Le site offre aussi des ressources aux amis et amies ainsi qu'aux parents d'un jeune qui se retrouve dans cette situation.

ParentsCyberAvertis.ca : Site Web administré par le Centre canadien de protection de l'enfance dans le but d'aider les parents à protéger leurs enfants sur Internet et à réduire les risques de cyberviolence à leur endroit.

Cyberaide.ca : Centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet. Les parents peuvent s'abonner aux alertes de cyberaide.ca pour rester informés des nouveaux dangers qui guettent les jeunes dans l'espace numérique et ainsi mieux protéger la vie en ligne de leur famille.

Sources : *Pause ton écran* et protectchildren.ca, needhelp.now.ca, parentscyberavertis.ca, cyberaide.ca

**100 %
gratuit
100 %
électrique**

www.mrcjoliette.qc.ca

INFO-KILDARE | JUILLET 2023

Calendrier 2023

Juillet

1^{er}

Fête du Canada

3

Forêt des merveilles,
début des inscriptions
(résidents seulement)

Séance du conseil

5

Film en plein air

8

Tente à lire (bibliothèque)

10

Forêt des merveilles, début des
inscriptions (pour tous)

Collecte des encombrants

12

Film en plein air

18

Festival de Lanaudière

19

Spectacle d'humour

20

Tente à lire (bibliothèque)

Août

7

Collecte des encombrants

11

La forêt des merveilles
(inscription obligatoire)

12

Tente à lire (bibliothèque)

14

Séance du conseil

18

Dernière journée du camp de jour

23

Spectacle « Il n'y aura plus
d'éléphant » - 4 à 6 ans
(inscription onbligatoire)

26

Tente à lire (bibliothèque)

Septembre

4

Fête du Travail

5 au 8

Inscription aux activités
d'automne

11

Séance du conseil

11 au 15

Inscription aux activités
d'automne

Le bureau municipal sera fermé du
23 juillet au 5 août.
Le service de la voirie demeurera
ouvert.
Pour les urgences, contactez le
450 365-4056.

